



Canadian Mortgage Technology

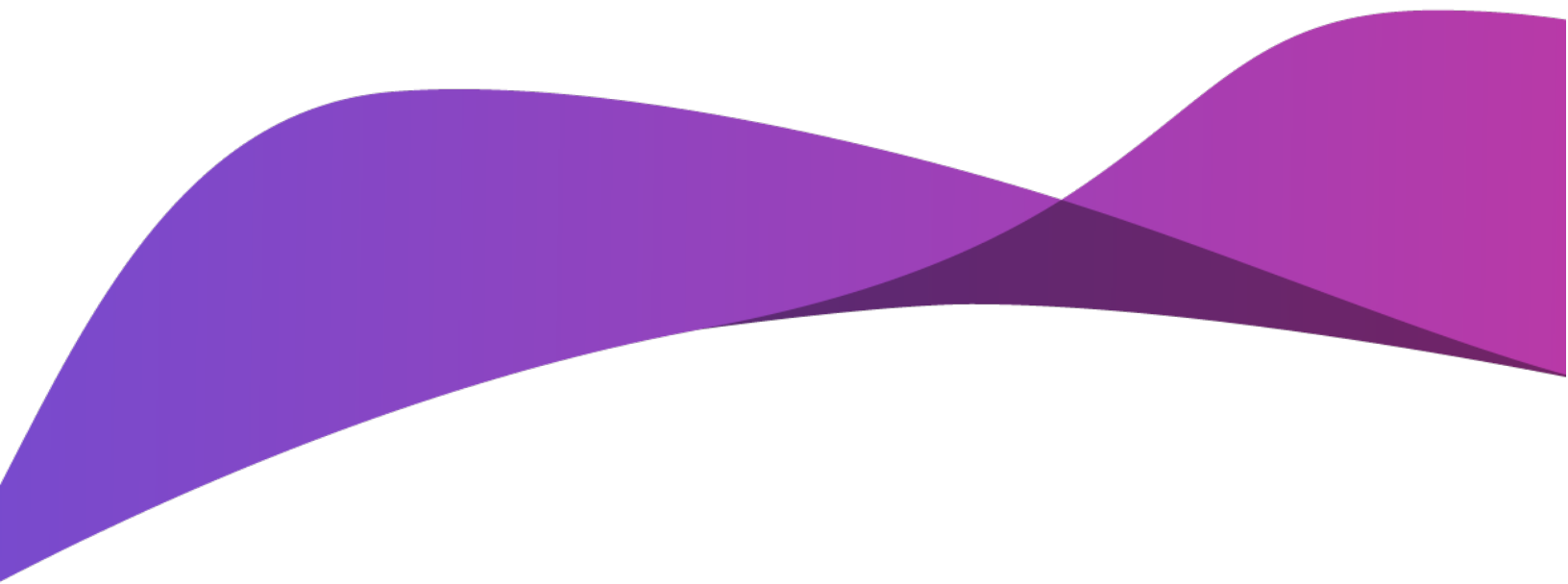
Filogix Expert

Version EB 21.2

Date de mise à jour : le 19 juin 2021

Table des matières

Aperçu	3
Modifications pour la prise en charge des demandes créées dans Expert Pro	4
Mise à jour du contrat de courtage (Québec)	5
Maintenance	5
Changement de marque de Genworth à Sagen	5
Repositionnement de la marque Filogix	5



Aperçu

La mise à jour d'Expert Broker lancée en juin 2021 comprend diverses améliorations et corrections :

- Modifications pour la prise en charge des demandes créées dans Expert Pro
- Mise à jour du formulaire Contrat de courtage pour les utilisateurs du Québec
- Changement de marque de Genworth à Sagen
- Modifications supplémentaires de la marque Filogix

Remarque spéciale : Toute personne qui utilise Filogix Expert DOIT effacer la mémoire cache de son navigateur après la mise à jour. Les directives d'effacement de la mémoire cache de votre navigateur figurent à la page de connexion à Expert et sur les sites de soutien du fournisseur accessibles à l'aide des liens ci-dessous :

Internet Explorer :

<https://support.microsoft.com/fr-ca/help/260897/how-to-delete-the-contents-of-the-temporary-internet-files-folder>

Firefox :

<https://support.mozilla.org/fr/kb/comment-vider-le-cache-de-firefox>

Chrome :

https://support.google.com/chrome/answer/2392709?hl=fr&ref_topic=7438008&co=GENIE.Platform%3DDesktop&oco=1

Modifications pour la prise en charge des demandes créées dans Expert Pro

Plus tôt cette année, Filogix a lancé un nouveau produit appelé Expert Plus / Pro qui offre les fonctions d'Expert Broker en plus d'autres caractéristiques comme une solution de gestion des relations avec la clientèle, un portail client et la possibilité pour les clients de télécharger des documents directement. Visitez notre site Web pour en savoir davantage : <https://www.finastracanada.com/fr/filogix-expert/>.

Pour les utilisateurs d'Expert Broker qui désirent profiter de ce nouveau produit, les demandes de prêt hypothécaire seront synchronisées de façon transparente dans Expert Broker, de sorte que toutes les demandes créées dans le passé et les nouvelles demandes se trouvent dans une seule base de données pour répondre aux besoins opérationnels des sociétés de courtage, par exemple en ce qui concerne la paie.

Les demandes que vous créez dans Expert Pro seront automatiquement synchronisées avec Expert Broker. Pour assurer l'intégrité des données entre les deux systèmes, la mise à jour des renseignements suivants dans Expert Pro entraîne automatiquement la mise à jour de la demande dans Expert Broker :

- État de la demande
- Renseignements sur le demandeur
- Propriété assujettie
- Mise de fonds
- Détails du prêt hypothécaire
- Renseignements sur l'agent / agent d'envoi
- Envois au prêteur
- Réponses du prêteur
- Remarques à l'interne
- Renseignements sur les frais

Vous pouvez également exécuter les actions suivantes dans Expert Broker pour ces demandes :

- ✔ Copie de la demande
La nouvelle demande ne sera plus liée à Expert Pro (toute mise à jour à partir de Pro sera transmise à la demande originale dans Expert Broker).
La nouvelle demande copiée ne sera pas en mode lecture seule et pourra être modifiée, envoyée à un prêteur, etc.
- ✔ Modification des champs à la page Intervenants (à part l'agent et l'agent d'envoi)
- ✔ Consultation du sommaire de la demande
- ✔ Accès à la page Assurance de Banque Scotia pour les demandes soumises à la Banque Scotia
- ✔ Consultation de l'historique de la demande d'Expert Broker (lorsque des mises à jour ont été reçues d'Expert Pro, etc.)
- ✔ Utilisation d'Exchange pour les documents hypothécaires

Les actions suivantes ne sont pas possibles dans Expert Broker pour les demandes créées dans Pro :

- ✘ Commandes d'évaluation
- ✘ Commandes de RPH (ces commandes peuvent être traitées dans Expert Pro)
- ✘ Rapports de solvabilité (ces rapports peuvent être commandés dans Expert Pro)
- ✘ Commissions
- ✘ Tâches
- ✘ État de la réponse du prêteur
- ✘ Créateur de scénarios
- ✘ Courtage associé

Mise à jour du contrat de courtage (Québec)

Des modifications ont été apportées à ce formulaire pour refléter les nouveaux règlements de l'AMF, entre autres un nouvel énoncé de divulgation (s'il y a lieu) sur le formulaire et à l'écran de modification :

<p>AUTORISATION DONNÉE AU TIERS, CONSENTEMENT ET DIVULGATION</p> <p>L'Emprunteur autorise, aux fins du présent contrat, le Cabinet à obtenir un rapport sur sa solvabilité personnelle ainsi qu'à le divulguer à toute autre personne qui exploite une entreprise ayant pour objet le prêt d'argent;</p> <p>L'Emprunteur et la caution, le cas échéant, autorisent tout agent de renseignements personnels, institution financières, autorité fiscale, employeur, créancier, organisme public et toute autre personnes détenant des renseignements à leurs égards, notamment des renseignements d'ordre financier ou relatifs à tout autre engagement ou cautionnement qu'ils ont consenti à les communiquer au prêteur, au Cabinet. Ceux-ci et le prêteur sont également autorisés à se communiquer entre eux les renseignements personnels qu'ils détiennent sur l'Emprunteur ou la caution;</p> <p>Le Cabinet s'engage, conformément aux règles de son art, à utiliser les données apparaissant au présent contrat de courtage uniquement selon les termes et conditions prescrits au contrat ou conformément à la loi.</p> <p>Le Cabinet fait les déclarations suivantes relativement au:</p> <ul style="list-style-type: none">a) Nombre de prêteurs ayant consenti des prêts hypothécaires pour lesquels le Cabinet s'est livré à une opération de courtage au cours des 12 derniers mois _____b) Nombre de prêteurs ayant consenti des prêts hypothécaires pour lesquels le Courtier s'est livré à une opération de courtage au cours des 12 derniers mois _____c) Nom de prêteur ayant consenti plus de 50% des prêts pour lesquels le Courtier ou le Cabinet pour le compte duquel il agit, s'est livré à une opération de courtage hypothécaire au cours des 12 derniers mois (si applicable) _____ <p>L'Emprunteur s'engage, pendant la durée de ce contrat, à ne pas, directement ou indirectement:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Obtenir un prêt par lui-même ou par l'intermédiaire d'une autre personne que le Cabinet ;2. Devenir partie à une entente visant à obtenir un prêt sans l'intermédiaire le Cabinet ; <p>Le présent contrat expire à 23h59 le _____. À défaut d'une stipulation quant à sa date d'expiration, le présent contrat expire 30 jours après sa conclusion.</p>
--

Maintenance

Changement de marque de Genworth à Sagen

Un certain nombre de mises à jour ont été faites dans Expert Broker pour refléter le repositionnement de la marque Genworth, qui porte maintenant le nom de Sagen.

Repositionnement de la marque Filogix

Des mises à jour ont été faites en plus des modifications précédentes pour soutenir le repositionnement de la marque Filogix.

À propos de Filogix

Filogix est la plaque tournante de l'industrie hypothécaire canadienne depuis près de vingt ans, offrant des solutions de connectivité sécurisées et fiables aux courtiers et aux prêteurs. Nous offrons des produits de prêt hypothécaire de confiance qui permettent une gestion efficace du processus de vente, depuis le montage jusqu'à la souscription. La priorité de Filogix est d'évoluer avec le paysage hypothécaire afin de soutenir l'industrie à l'avenir. Nous investissons dans une infrastructure plus ouverte et accroissons la connectivité afin de créer un marché hypothécaire complet qui procure aux professionnels du financement hypothécaire un choix, une vitesse et une fiabilité inégalés auparavant pour l'exercice de leurs activités. Visitez [filogix.com](https://www.filogix.com) pour en savoir davantage.

© Filogix, 2020. Tous droits réservés.

Siège social de Filogix

199 rue Bay
Bureau 4400
Toronto ON M5L 1E2

C'est le début d'une ère nouvelle pour les
services financiers numériques.

Avant d'imprimer, pensez à notre planète.

